

# COMPTE-RENDU

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 avril 2023 à 18 h 30

**Étaient présents :** Mesdames Jeanine CARPENTIER, Irène SERVIÈRES, Éliette BESSE, Joëlle CHARISSOU, Laëtitia GUINDRE, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE, Patrice MARTINIE, José MOREIRA.

**Étaient absents excusés :**

**Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à monsieur Michel ESCURE,**

**Madame Marion PATIENT qui a donné procuration à madame Irène SERVIÈRES, Madame Marie-Pierre PERRIER, Monsieur Pierre CHASSAING**

La séance est ouverte à 18 h 30.

- 1 - Désignation du secrétaire de séance,
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2023,
- 3 - Approbation des comptes de gestion 2022,
- 4 - Présentation et vote des comptes administratifs 2022, budgets communal, CCAS et lotissement,
- 5 - Affectation des résultats de l'exercice 2022 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 6 - Attribution des subventions aux associations 2023,
- 7 - Programme travaux 2023,
- 9 - Participation fiscalisée au titre de l'année 2023 à la fédération des syndicats d'électrification,
- 10 - Vote des taxes des contributions directes locales,
- 11 - Approbation des budgets primitifs de l'année 2023 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement,
- 14 - Divers,
- 15 - Questions diverses.

Modification de l'ordre du jour, il convient de rajouter 3 points :

- 8 - Projet de création d'un stade de foot 5 : choix de la maîtrise d'œuvre,
- 12 - Approbation du contrat de solidarité communale 2023/2025,
- 13 - Terrain à bâtir lot « maison médicale »

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Madame Irène SERVIÈRES a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## **2 - Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 février 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 février 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

## **3 - Approbation des comptes de gestion de l'année 2022 dressés par Monsieur Christophe DUBUIS, receveur principal,**

- **Budgets : communal, C.C.A.S. et lotissement :**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le receveur, considérant que toutes les pièces concordent, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.**

## **4 - Présentation et vote des comptes administratifs 2022, budgets communal, CCAS et Lotissement**

Après avoir entendu la lecture des différents comptes administratifs de l'année 2022, le conseil municipal approuve les comptes administratifs de la commune, comme détaillés ci-dessous :

- **Compte administratif de la commune :**

- <u>Section de fonctionnement</u>	
Excédent de fonctionnement de l'année 2022	+ 91 481,07
Excédent de l'année antérieure	+ 29 442,96
<u>Excédent de fonctionnement</u>	+ 120 924,03
- <u>Section d'investissement</u>	
Déficit d'investissement de l'année 2022	- 63 587,77
Excédent de l'année antérieure	+ 92 293,01
<u>Excédent d'investissement</u>	+ 28 705,24

Résultat de clôture de l'exercice 2022 : **EXCÉDENT DE + 149 629,27**

**Vote : Pour : 11**

• **Compte administratif du C.C.A.S.**

- Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement de l'année 2022	1 228,79
Excédent de l'année antérieure	+ 2 428,48
<u>Excédent de fonctionnement</u>	<u>+ 3 657,27</u>
<u>Résultat de clôture : EXCÉDENT DE</u>	+ 3 657,27

**Vote : Pour : 11**

• **Compte administratif du lotissement**

- Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'année 2022	0,00
Résultat de l'année antérieure	0,00
<u>Résultat de fonctionnement</u>	<u>0,00</u>

- Section d'investissement

Résultat d'investissement de l'année 2022	0,00
Déficit de l'année antérieure	- 58 527,35
<u>Résultat d'investissement : DÉFICIT DE</u>	<u>- 58 527,35</u>

Résultat de clôture : DÉFICIT DE - 58 527,35

**Vote : Pour : 11**

**5 - Affectation des résultats de l'exercice 2022 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement**

**Budget de la commune**

Résultat de fonctionnement antérieur	29 442,96
Résultat d'investissement antérieur reporté	92 293,01

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

Recettes	435 443,89
Dépenses	499 031,66
Solde d'exécution de l'exercice	- 63 587,77
Solde année antérieur	92 293,01
	<hr/>
Solde d'exécution cumulé	<b>28 705,24</b>

Restes à réaliser

Recettes	58 327,00
Dépenses	29 200,00
	<hr/>
SOLDE	<b>29 127,00</b>

Résultats de fonctionnement au 31/12/2022

Recettes	962 326,68
Dépenses	870 845,61
	<hr/>
Résultat de l'exercice	91 481,07
Excédent antérieur	29 442,96
	<hr/>
Total à affecter	<b>120 924,03</b>

**Ces résultats seront repris dans le budget principal 2023 de la façon suivante :**

**au 002 - fonctionnement recettes : 120 924,03**  
**au 001 - investissement recettes : 28 705,24**

**Vote : Pour : 12**

**Budget du C.C.A.S**

Résultat de fonctionnement antérieur	2 428,48
Recettes	7 295,00
Dépenses	6 066,21
Solde d'exécution de l'exercice	1 228,79
Solde année antérieur	2 428,48
Solde d'exécution cumulé	3 657,27

**Ces résultats sera repris dans le budget CCAS 2023 de la façon suivante :**

**au 002 - fonctionnement recettes : 3 657,27**

**Vote : Pour : 12**

## **Budget du lotissement**

### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde année antérieure	- 58 527,35
Solde d'exécution de l'exercice	0,00
Solde d'exécution cumulé	- 58 527,35

### Résultats de fonctionnement au 31/12/2022

Recettes	0,00
Dépenses	0,00
Solde antérieur	0,00
Résultat de l'exercice	0,00
Total à affecter	0,00

**Ces résultats seront repris dans le budget lotissement 2023 de la façon suivante :**

**au 002 - fonctionnement recettes : 0,00**  
**au 001 - investissement dépenses : 58 527,35**

**Vote : Pour : 12**

## **6 - Attribution des subventions aux associations 2023**

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Année 2023

Organisme	Montant en euros		
	2021	2022	2023
<b>Associations de la commune</b>			
Amicale de chasse des Bordes Cornil	200,00	200,00	300,00
Amicale de Poumeyrol Cornil	200,00	200,00	200,00
Association des parents d'élèves de Cornil	300,00	300,00	300,00
Association passion 4x2	-	-	-
Club "Lou Bouichou" Cornil	600,00	600,00	500,00
Comité de jumelage Cornil, Ste Fortunade-Flachslanden	600,00	700,00	500,00
Comité des Fêtes Cornil	2 000,00	2 000,00	-
Coopérative scolaire	500,00	500,00	400,00
FNACA Cornil	200,00	200,00	200,00
Foyer des Jeunes et d'éducation populaire Cornil	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Football club cornilois fortunadais	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Les cigognes sont de retour à Cornil	300,00	300,00	300,00
Société Historique Archéologique Cornil	300,00	300,00	300,00
Horizon Trail 19	-	-	200,00
<i>Sous total</i>	<i>9 200,00</i>	<i>9 300,00</i>	<i>7 200,00</i>
<b>Associations extérieures</b>			
ADAPEI	50,00	50,00	50,00
Accompagnement - Soutien - Présence - Corrèze	70,00	70,00	50,00
Ass. des Amis de la Bibliothèque Départementale de prêt	150,00	150,00	100,00
Ass. des Paralysés de France	50,00	50,00	50,00
Association donneurs de sang	50,00	50,00	50,00
Collège de Beynat	50,00	50,00	50,00
Comité agricole cantonal	140,00	140,00	140,00
Comité Croix Rouge	50,00	50,00	-
Epicerie sociale	70,00	70,00	-
F.A.L.	100,00	100,00	50,00
JMF Ste Fortunade	-	-	-
La Ligue contre le Cancer	100,00	100,00	100,00
Prévention routière	50,00	50,00	50,00
Pupilles Ecoles Publiques	100,00	100,00	100,00
Secours populaire	100,00	100,00	100,00
Société de pêche du Chastang-Beynat	80,00	80,00	50,00
Un chemin de Saint-Jacques	50,00	50,00	50,00
Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	100,00	100,00	100,00
<i>Sous total</i>	<i>1 360,00</i>	<i>1 360,00</i>	<i>1 090,00</i>
<b>Subventions exceptionnelles</b>			
Le Battement d'Ailes - Projet école	-	-	300,00
Union cycliste corrézienne	250,00	250,00	250,00
Polysson "musique à l'hôpital" (activité musicale au Centre	150,00	150,00	150,00
Feu d'artifice*	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Collège de Beynat: Voyage*	1 000,00	-	100,00
Marché de pays Cornil*	320,00	443,70	320,00
<i>Sous total</i>	<i>3 720,00</i>	<i>2 843,70</i>	<i>3 120,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>14 280,00</b>	<b>13 503,70</b>	<b>11 410,00</b>
Réserve subventions exceptionnelles	720,00	1 496,30	3 590,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>

Madame Éliette BESSE, présidente de l'Amicale de Poumeyrol, Madame Laëticia GUINDRE, Madame Irène SERVIÈRES, Monsieur Denis LAJOINIE, respectivement vice-présidente, trésorière et membre du Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire, s'abstiennent de prendre part à la délibération qui concerne le vote des subventions aux associations.

**Vote : Pour :8**

### **7 - Programme travaux 2023**

**Bâtiment scolaire** : peinture salle maternelle, rideaux pour la salle de garderie, rénovation des toilettes.

**Bâtiment boulangerie** : peintures extérieures des menuiseries et persiennes.

**Bâtiment atelier** : création vestiaire et toilettes.

**Bâtiment de Poumeyrol** : travaux de menuiserie salle des chasseurs

**Stade du Roc Blanc** : Ballon d'eau chaude à changer.

**Entretien voirie** : La Bessouille, La Rongère, Lavialle, Le Peuch, chemin de la Merlie, chemin de Mariel, réfection du parking, Le Merchadour, accès riverain à Jourzat.

Les travaux d'enfouissement au Puy Marut avancent bien.

**Projet bords de Corrèze** : la préfecture estime que ce projet relève de la compétence de TULLE' AGGLO et que la mairie ne peut prétendre à une subvention. Un rendez-vous avec les services préfectoraux et le député est prévu courant avril.

**Salle polyvalente** : Une étude va être lancée pour agrandir la salle.

### **8 - Projet de création d'un stade de Foot 5 : choix de la maîtrise d'œuvre**

Le maire expose à l'assemblée le projet de création d'un terrain de Foot 5, sur le site du Roc Blanc, afin de diversifier les installations du complexe sportif.

Ce projet sera réalisé sur la parcelle cadastrée section AN n° 54, appartenant à la commune et située à côté du terrain de tennis et à proximité du stade de football.

Le projet est éligible à une subvention de l'Agence Nationale du Sport, à une subvention de la Fédération Française de Football et à une subvention du conseil départemental au titre des équipements sportifs 2023. Le projet devrait être subventionné à 80 %.

Pour réaliser cette opération, il convient de faire appel à un maître d'œuvre.

Après étude de divers dossiers, le maire propose de confier cette mission au bureau d'études COLIBRIS VRD, sis à BRIVE.

La rémunération du maître d'œuvre s'élève à : **6 629,40 € H.T. soit 7 955,28 € T.T.C.**

**Vote : Pour : 12**

## **9 - Participation fiscalisée au titre de l'année 2023 à la fédération des syndicats d'électrification**

Le comité syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a décidé de demander à la commune une participation de 14 595,82 euros au titre de l'année 2023.

En application de l'article L. 5212.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise en recouvrement de ces impôts ne peut être poursuivie que si le conseil municipal, obligatoirement consulté, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote-part.

En conséquence, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée),
- ou d'opter pour l'inscription au budget de cette participation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 14 595,82 euros fixée par la FDEE19.

**Vote Pour : 12**

## **10 - Vote des taxes des contributions directes locales**

La base des taxes des contributions directes a été augmentée de 7,1% par l'État. Considérant que cette augmentation est conséquente, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taxes communales.

Pour rappel :

Les taux appliqués se décomposent comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,09 %

**Vote : Pour : 12**

## **11 - Approbation des budgets primitifs de l'année 2023 : budgets communal, C.C.A.S. et lotissement**

Après avoir entendu la lecture des budgets primitifs de la commune de l'année 2023 et après délibération, le conseil municipal approuve les budgets primitifs comme détaillés ci-dessous :

- **Budget primitif de la commune**

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 037 798,03

Recettes : 1 037 798,03

- Section d'investissement :

Dépenses : 455 900,00

Recettes : 455 900,00

**Vote : Pour : 12**

- **Budget primitif du C.C.A.S**

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 657,27

Recettes : 10 657,27

**Vote : Pour : 12**

- **budget primitif du lotissement**

- Section de fonctionnement :

Dépenses : 117 054,70

Recettes : 117 054,70

- Section d'investissement :

Dépenses : 117 054,70

Recettes : 117 054,70

**Vote : Pour : 12**

## **12 - Approbation du Contrat de Solidarité Communale 2023/2025 avec le Département**

Le maire présente au conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2023/2025.

Dans un contexte territorial renouvelé et devant l'incertitude sur l'évolution des financements de l'État, le Département se doit d'apporter aux collectivités une visibilité claire afin de planifier leurs projets et leurs financements sur les 3 ans à venir.

Après une large concertation, le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité, notamment sur la transition écologique.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

**Vote : Pour : 12**

### **13 - Terrain communal à bâtir à Puy Marut : prix de vente**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la discussion lors de la dernière séance du conseil municipal en date du 21 février 2023 concernant les deux terrains à bâtir à Puy Marut.

Afin de mettre en vente ces terrains, le maire propose à l'assemblée de signer un mandat exclusif de vente avec l'agence « Immo19.fr, située à ÉGLETONS, 63 avenue Charles de Gaulle et de fixer à 20 000 euros le prix de vente de chaque bien.

**Vote : Pour : 12**

### **14 - Divers**

- Reprise des marchés le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois à partir du mois de mai.
- Monsieur le maire a été contacté par un particulier pour installer une machine à pizza. Ce projet n'a pas été retenu.
- La mairie de Chameyrat avec la mairie de Saint-Hilaire-Peyroux propose une mutualisation pour l'achat de 30 tables de 8 personnes, soit 10 tables par commune. Le conseil municipal donne son accord pour cette proposition.
- La bibliothèque est opérationnelle depuis plusieurs semaines mais elle est très peu fréquentée. Une réunion avec les bénévoles doit être programmée.
- Le conseiller numérique propose et anime différents ateliers avec succès au sein de la mairie et également à l'école.

### **15 - Questions diverses**

La séance est levée à 20 h 30



Le maire,

Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Irène SERVIÈRES